

**SNCF Voyageurs / Société Nationale SNCF**

**Attestation des commissaires aux comptes pour les besoins du rapprochement entre les comptes séparés et les comptes certifiés en normes françaises de la société SNCF Voyageurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2020**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Ernst & Young Audit**  
1-2, place des Saisons  
Paris – La Défense 1  
92400 Courbevoie

**Attestation des commissaires aux comptes pour les besoins du rapprochement entre les comptes séparés et les comptes certifiés en normes françaises de la société SNCF Voyageurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2020**

**SNCF Voyageurs / Société Nationale SNCF**

Monsieur Christophe Fanichet  
9, Rue Jean-Philippe Rameau  
93200 Saint-Denis

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Société Nationale SNCF (ci-après « SA SNCF »), société mère consolidante du groupe SNCF, et de la société SNCF Voyageurs SA (ci-après « SNCF Voyageurs » ou la « Société ») et en réponse à votre demande d'attestation pour les besoins du rapprochement entre les comptes séparés de la Société et les comptes certifiés en normes françaises préparés par la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-après l'« Intervention »), nous avons procédé à la vérification des informations figurant dans le document joint à la présente attestation (ci après « le Document ») et préparé par vos soins dans le cadre de la décision de l'ART n°2017-101 du 27 septembre 2017 relative aux règles de séparation comptable applicables aux entreprises ferroviaires (notamment les articles 21 et 24). La présente attestation, qui fait suite à une précédente attestation signée le 28 juillet 2021, est établie sur la base des comptes séparés mis à jour sur le périmètre ISM et tels qu'approuvés par le Conseil d'administration de SNCF Voyageurs le 27 octobre 2021.

Ce Document a été établi sous la responsabilité de la Direction de la Société à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des liasses de consolidation des activités de la Société établies pour les besoins des comptes consolidés de la Société Nationale SNCF préparés en normes IFRS telles que décrites dans ses notes annexes (ci-après « les IFRS »), et des comptes annuels de SNCF Voyageurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Il nous appartient de nous prononcer :

- (i) sur la concordance :
  - a. des données figurant dans les colonnes « Résultat CRC format CRC » (pour le compte de résultat) et « Social format NF » (pour le bilan) du Document avec les données des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels certifiés de la Société au 31 décembre 2020,
  - b. des données figurant dans les colonnes « Résultat IFRS format IFRS » (pour le compte de résultat) et « IFRS format IFRS » (pour le bilan) du Document avec l'information contributive de la Société en normes IFRS (« Balance Générale IFRS de la Société ») issue du système comptable pour les besoins de la consolidation du groupe SNCF.

- (ii) sur l'exactitude arithmétique des éléments figurant dans les colonnes « Différences de présentation » et « Ecart de normes » correspondant à la différence entre la colonne « Résultat CRC format CRC » et la colonne « Résultat IFRS format IFRS » (pour le compte de résultat) d'une part et à la différence entre la colonne « Social format NF » et la colonne « IFRS format IFRS » (pour le bilan), d'autre part.
- (iii) sur la concordance des données correspondant aux comptes séparés (colonnes « Détail par activité comptablement séparée » du Document) avec les comptes séparés 2020 approuvés par le Conseil d'administration de la Société du 27 octobre 2021.

En outre, il ne nous appartient pas :

- de remettre en cause les hypothèses, les périmètres des comptes séparés, et les règles de séparation retenues par la Direction de la Société ;
- d'apprécier la conformité des comptes séparés à l'article 15 de la Loi 2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire, aux articles 37 et 38 du décret n°2015-138 du 10 février 2015 et à la décision de l'ART n°2021-029 du 27 mai 2021 approuvant les règles de séparation comptable de SNCF Voyageurs SA.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des liasses de consolidation des activités de la Société établies en IFRS pour les besoins de l'audit des comptes consolidés du groupe SNCF, ainsi que des comptes annuels de la Société établis selon les règles et principes comptables français pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces travaux d'audit comprenaient notamment la revue du processus d'établissement des comptes consolidés ainsi que l'examen, par sondage et compte tenu de nos seuils de matérialité, de retraitements résultant d'écarts de présentation et de normes comptables. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes consolidés du groupe SNCF et sur les comptes annuels de la Société pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour l'établissement des données chiffrées contenues dans le Document annexé à la présente attestation. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

En outre, nous n'avons pas mis en œuvre de procédures spécifiques pour identifier, le cas échéant, les événements survenus postérieurement à l'émission de nos rapports sur ces comptes annuels de la Société en date du 26 février 2021 et pouvant avoir une incidence sur le Document.

Nous n'avons pas audité de comptes intermédiaires de la Société postérieurs au 31 décembre 2020, et par conséquent nous n'exprimons aucune opinion à ce titre.

Notre intervention, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité, a été effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Nos travaux ont consisté pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 à :

- Prendre connaissance des procédures mises en place pour établir le Document ;

- Vérifier la concordance :
  - des données figurant dans les colonnes « Résultat CRC format CRC » (pour le compte de résultat) et « Social format NF » (pour le bilan) du Document avec les données des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels certifiés de la Société au 31 décembre 2020,
  - des données figurant dans les colonnes « Résultat IFRS format IFRS » (pour le compte de résultat) et « IFRS format IFRS » (pour le bilan) du Document avec l'information contributive de la Société en normes IFRS (« Balance Générale IFRS de la Société ») issue du système comptable pour les besoins de la consolidation du groupe SNCF.
- Vérifier l'exactitude arithmétique des éléments figurant dans les colonnes « Différences de présentation » et « Ecart de normes » correspondant à la différence entre la colonne « Résultat CRC format CRC » et la colonne « Résultat IFRS format IFRS » (pour le compte de résultat) d'une part et à la différence entre la colonne « Social format NF » et la colonne « IFRS format IFRS » (pour le bilan), d'autre part.
- Vérifier la concordance des données correspondant aux comptes séparés (colonnes « Détail par activité comptablement séparée » du Document) avec les comptes séparés 2020 approuvés par le Conseil d'administration de SNCF Voyageurs du 27 octobre 2021.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la concordance :
  - des données figurant dans les colonnes « Résultat CRC format CRC » (pour le compte de résultat) et « Social format NF » (pour le bilan) du Document avec les données des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels certifiés de la Société au 31 décembre 2020,
  - des données figurant dans les colonnes « Résultat IFRS format IFRS » (pour le compte de résultat) et « IFRS format IFRS » (pour le bilan) du Document avec l'information contributive de la Société en normes IFRS (« Balance Générale IFRS de la Société ») issue du système comptable pour les besoins de la consolidation du groupe SNCF.
- l'exactitude arithmétique des éléments figurant dans les colonnes « Différences de présentation » et « Ecart de normes » correspondant à la différence entre la colonne « Résultat CRC format CRC » et la colonne « Résultat IFRS format IFRS » (pour le compte de résultat) d'une part et à la différence entre la colonne « Social format NF » et la colonne « IFRS format IFRS » (pour le bilan), d'autre part.
- la concordance des données correspondant aux comptes séparés (colonnes « Détail par activité comptablement séparée » du Document) avec les comptes séparés 2020 approuvés par le Conseil d'administration de SNCF Voyageurs du 27 octobre 2021.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Nos travaux ne sont pas destinés à remplacer les diligences qu'il appartient, le cas échéant, aux tiers ayant eu communication de cette attestation de mettre en œuvre au regard de leurs propres besoins. En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, notre responsabilité à son égard et à celui de son actionnaire unique est définie par la loi française et nous n'acceptons aucune extension de notre responsabilité au-delà de celle prévue par celle-ci.

En aucun cas, PricewaterhouseCoopers Audit et Ernst & Young Audit ne pourront être tenus responsables d'aucun dommage, perte, coût ou dépense résultant d'un comportement dolosif ou d'une fraude commise par les administrateurs, les dirigeants ou les employés de la Société.

Cette attestation est régie par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou de la présente attestation, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 27 octobre 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Ernst & Young Audit

François Guillon

Philippe Vogt

Valérie Descleve



**Exercice 2020**

**ÉTAT DE RAPPROCHEMENT DES COMPTES CERTIFIÉS AUX COMPTES SEPARÉS  
DE SNCF VOYAGEURS SA**

Sauf indication contraire les montants sont exprimés en millions d'€uros

**Antoine DE ROCQUIGNY – Secrétaire général de  
SNCF Voyageurs SA**

**Date 27/10/2021**

**Signature :**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ant. DE ROCQUIGNY'.

# PRÉAMBULE

---

Ce document est établi conformément à la décision n° 2017-101 de l'ART homologuée par décision ministérielle du 4 décembre 2017.

Il répond aux dispositions de l'article 21 de la décision précitée selon lesquelles : « Les opérateurs effectuent un rapprochement entre les comptes séparés et les comptes certifiés en normes françaises.

Lorsque les comptes séparés sont établis en normes internationales, ce rapprochement présente notamment le passage entre ces deux référentiels comptables. Il est réalisé sur des agrégats financiers présentés dans les comptes et doit a minima être présenté au niveau des postes suivants : actifs immobilisés, fonds propres, endettement, total du bilan, produits et charges d'exploitation, dotations aux amortissements, résultat financier et impôt sur les sociétés. Il est établi annuellement et transmis à l'Autorité avec les comptes séparés ».

La SA SNCF Voyageurs a donc établi pour l'exercice 2020 le passage entre :

- Les comptes sociaux certifiés au 31 décembre 2020 et les comptes en normes IFRS ;
- Les comptes en normes IFRS de la SA SNCF Voyageurs et les comptes séparés par activité au 31 décembre 2020.

# BILAN AU 31/12/2020

Etats de rapprochement : comptes statutaires - comptes séparés 2020  
Comptes au 31 décembre 2020 (en M€)

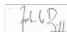
Format normes françaises	Différences de présentation		Format normes IFRS	Ecart de Normes		
	Social format NF	TOTAL Reclassement		Social format IFRS	TOTAL Ecarts de normes	IFRS format IFRS
Immobilisations incorporelles	406	0	406	406	-135	271
Immobilisations corporelles	21 570	-11 810	9 761	9 761	-702	9 028
Immobilisations financières	941	-6	935	935	-	935
Actif fi de conces non courant		-0	-0		1 907	1 907
<b>Actif immobilisé</b>	<b>22 918</b>	<b>-11 816</b>	<b>11 102</b>	<b>11 102</b>	<b>1 070</b>	<b>12 141</b>
Stocks et encours	594	0	594	594		594
Créances d'exploitation	3 016	404	3 420	3 420	-130	3 295
Trésorerie	89	0	89	89		89
<b>Actif circulant</b>	<b>3 698</b>	<b>404</b>	<b>4 102</b>	<b>4 102</b>	<b>-130</b>	<b>3 978</b>
Comptes de régularisation	436	-398	38	38	-75	
Ecart de conversion actif	0	0				
Actif à analyser	0	-0				
<b>ACTIF</b>	<b>27 051</b>	<b>-11 810</b>	<b>15 242</b>	<b>15 242</b>	<b>864</b>	<b>16 119</b>
Capital	6 733	0	6 733	6 733		6 733
Report à nouveau	-0	0	0	0		0
Autres réserves	0	0	0	0		0
Ecart de réévaluation	0	0	0	0		0
Provisions réglementées	0	0	0	0		0
sous-total	-0	0	-0		-34	-14
Subventions d'investissements	11 816	-11 816	0			
Gains et pertes enregistrés directement en capitaux propres		0				
Résultat	-1 370	0	-1 370	-1 370	-12	-1 388
<b>Capitaux propres</b>	<b>17 179</b>	<b>-11 816</b>	<b>5 362</b>	<b>5 362</b>	<b>-45</b>	<b>5 330</b>
Engagements envers le personnel		0		1 098		1 098
Provisions non courantes		0		666	-11	655
Provisions pour risques et charges	1 765	-0	1 765	1 765	-11	1 753
Dettes financières	2 770	0	2 770	2 770	481	3 251
<b>Passifs non courants</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 535</b>	<b>4 535</b>	<b>469</b>	<b>5 004</b>
Provisions courantes		0		5 344	440	5 784
Dettes d'exploitation	4 663	681	5 344	5 344	440	5 784
Passifs financiers courants	0	0				
<b>Passif courant</b>	<b>9 198</b>	<b>681</b>	<b>5 344</b>	<b>5 344</b>	<b>440</b>	<b>5 784</b>
Comptes de régularisation	674	-674	-0			
Ecart de conversion passif	0	0	0			
Passifs à analyser	0	-0	0			
<b>PASSIF</b>	<b>27 051</b>	<b>-11 810</b>	<b>15 242</b>	<b>15 242</b>	<b>864</b>	<b>16 119</b>

Détail par activité comptablement séparée												
Autres activités	Activités corporate (FT RH,S&F,E)	Activités Immo (FT DI)	PS	Activités de transport de Voyageurs (ATV)	ATV concurrentielles	ATV Conventionnées	Activité de gestion des installations de Service (IS)	Combustible	ISM	Opérations industrielles et patrimoniales	Intra SA SNCF Voyageurs	
14	14	0	0	204	136	68	52	0	1	51	0	
314	14	300	0	7 118	6 143	975	1 609	34	839	737	- 14	
3 911	4 002	1	10	60	12	48	1	0	0	1	- 3 036	
0	0	0	0	1 460	0	1 460	447	0	447	0	0	
<b>4 239</b>	<b>4 029</b>	<b>301</b>	<b>10</b>	<b>8 843</b>	<b>6 297</b>	<b>2 552</b>	<b>2 110</b>	<b>34</b>	<b>1 287</b>	<b>789</b>	<b>- 3 050</b>	
0	0	0	0	0	0	0	594	9	0	584	0	
563	515	44	5	2 513	931	1 582	330	14	149	167	- 111	
0	0	0	0	873	0	873	0	0	0	0	- 873	
153	153	0	0	1 516	26	1 490	12	0	12	0	- 1 593	
<b>717</b>	<b>668</b>	<b>44</b>	<b>5</b>	<b>4 902</b>	<b>958</b>	<b>3 944</b>	<b>936</b>	<b>23</b>	<b>161</b>	<b>752</b>	<b>- 2 576</b>	
<b>4 956</b>	<b>4 698</b>	<b>345</b>	<b>14</b>	<b>13 745</b>	<b>7 248</b>	<b>6 496</b>	<b>3 045</b>	<b>57</b>	<b>1 448</b>	<b>1 540</b>	<b>- 5 626</b>	
424	300	124	0	5 047	3 948	1 098	1 262	12	622	627	0	
- 13	- 6	- 6	- 1	23	42	- 19	- 24	0	- 38	15	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
178	239	- 61	0	- 892	- 1 397	505	- 674	- 12	- 462	- 200	0	
<b>588</b>	<b>533</b>	<b>57</b>	<b>- 1</b>	<b>4 177</b>	<b>2 593</b>	<b>1 584</b>	<b>565</b>	<b>0</b>	<b>122</b>	<b>442</b>	<b>0</b>	
25	25	0	0	686	246	440	387	0	224	164	0	
11	9	2	0	559	126	433	85	16	4	65	0	
3 288	3 205	177	7	3 255	2 999	256	1 351	19	788	544	- 4 643	
<b>3 324</b>	<b>3 238</b>	<b>179</b>	<b>7</b>	<b>4 500</b>	<b>3 371</b>	<b>1 130</b>	<b>1 823</b>	<b>35</b>	<b>1 016</b>	<b>772</b>	<b>- 4 643</b>	
171	53	109	8	5 067	1 284	3 783	657	22	309	326	- 111	
873	873	0	0	0	0	0	0	0	0	0	- 873	
<b>1 043</b>	<b>926</b>	<b>109</b>	<b>8</b>	<b>5 067</b>	<b>1 284</b>	<b>3 783</b>	<b>657</b>	<b>22</b>	<b>309</b>	<b>326</b>	<b>- 984</b>	
<b>4 956</b>	<b>4 698</b>	<b>345</b>	<b>14</b>	<b>13 745</b>	<b>7 248</b>	<b>6 496</b>	<b>3 045</b>	<b>57</b>	<b>1 448</b>	<b>1 540</b>	<b>- 5 626</b>	

SA SNCF VOYAGEURS

Société Anonyme à capitaux publics au capital social de 157 789 960 EUR

Siège social : 9 rue Jean-Philippe Rameau - 93200 Saint-Denis- France – R.C.S. BOBIGNY B 519 037

Antoine DE ROCQUIGNY – Secrétaire général de  
SNCF Voyageurs SA  
Date : 27/10/2021  
Signature : 



# COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Etats de rapprochement : comptes statutaires - comptes séparés 2020  
Comptes au 31 décembre 2020 (en M€)

Format normes françaises (en M EUR)	Résultat CRC format CRC	Différences de présentation		Format normes IFRS (en M EUR)	Résultat CRC format IFRS	Ecart de normes	
		Total reclassements (différences de présentation)	Résultat CRC format IFRS			Total Ecart de normes	Résultat IFRS format IFRS
<b>Chiffre d'affaires</b>	12 566	-90	12 477	<b>Chiffre d'affaires</b>	12 477	-843	11 633
Production stockée et immobilisée	913	-913			0		
Achats et charges externes	-6 004	865	-5 138	Achats et charges externes	-5 138	777	-4 362
Péages	-2 958	77	-2 881	Péages	-2 881		-2 881
Impôts et taxes	-867		-867	Impôts et taxes	-867		-867
Charges de personnel	-4 204	193	-4 011	Charges de personnel	-4 011		-4 011
Autres produits	189	-93	76	Autres produits et charges	76	-13	63
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	-188	41	-145	<b>Marge opérationnelle</b>	-145	-80	-225
Reprises de dépréciations et provisions	996	-2 021	-1 025	Dotations aux amortissements	-1 025	38	-988
Dotations aux amortissements, dépréciations	-1 961	1 930	-31	Variations aux provisions	-31	16	-14
Charges et produits de gestion courante				Dépréciation d'immos	0	0	0
<b>Résultat d'exploitation</b>	-1 151	-50	-1 201	<b>Résultat opérationnel courant</b>	-1 201	-26	-1 227
Dépréciation immo perte valeur		-114	-114	Pertes de valeur	-114	16	-98
Résultat de cession actif		-14	-14	Résultat de cession d'actifs	-14	1	-13
<b>Résultat opérationnel</b>		-178	-1 329	<b>Résultat opérationnel</b>	-1 329	-9	-1 338
<b>Résultat financier</b>	-41		-41	<b>Résultat financier</b>	-41	-9	-50
<b>Résultat courant</b>	-1 192	-178	-1 370	<b>Résultat des activités ordinaires</b>	-1 370	-18	-1 388
Résultat exceptionnel	-179	179			0		
Impôt sur les sociétés	1	-1		Impôt sur les sociétés	0		
<b>Résultat net</b>	-1 370		-1 370	<b>Résultat net</b>	-1 370	-18	-1 388

Détail par activité comptablement séparée												
Autres activités	Activités corporate (FT RH,S&F,E)	Activités immo (FT DI)	PS	Activités de transport de Voyageurs (ATV)	ATV concurrentielles	ATV Conventionnées	Activité de gestion des installations de Service (IS)	Combustible	ISM	Opérations industrielles et patrimoniales	Intra	
81	9	72	0	11 311	3 552	8 255	1 831	81	1 450	831	-1 590	
- 51	3	- 51	- 3	- 7 716	- 3 332	- 4 880	- 1 062	- 87	- 1 044	- 463	1 587	
- 12	- 5	- 7	0	- 558	- 135	- 423	- 98	0	- 69	- 29	0	
- 13	- 16	0	3	- 2 935	- 947	- 1 988	- 1 064	- 3	- 673	- 388	0	
1	1	0	0	58	34	24	3	0	1	2	0	
7	- 7	15	0	181	- 827	989	- 390	- 8	- 335	- 47	- 3	
- 24	- 6	- 19	0	- 781	- 539	- 242	- 186	- 5	- 86	- 95	3	
12	13	- 1	0	21	1	19	- 47	1	4	- 52	0	
- 6	0	- 6	0	- 598	- 1 365	766	- 622	- 12	- 417	- 194	0	
- 53	0	- 53	0	- 4	0	- 4	- 41	0	- 42	1	0	
- 18	- 17	- 1	0	- 1	- 4	4	5	0	5	0	0	
- 76	- 17	- 59	0	- 604	- 1 369	765	- 658	- 12	- 454	- 193	0	
3	5	- 1	0	- 37	- 27	- 10	- 15	0	- 8	- 7	0	
- 74	- 13	- 61	0	- 641	- 1 396	755	- 674	- 12	- 462	- 200	0	
251	251	0	0	- 251	- 1	- 251	0	0	0	0	0	
178	239	- 61	0	- 892	- 1 397	505	- 674	- 12	- 462	- 200	0	

SA SNCF VOYAGEURS

Société Anonyme à capitaux publics au capital social de 157 789 960 EUR

Siège social : 9 rue Jean-Philippe Rameau - 93200 Saint-Denis- France – R.C.S. BOBIGNY B 519 037

Antoine DE ROCQUIGNY – Secrétaire général de  
SNCF-Voyageurs SA  
Date : 27/10/2021  
Signature : 